

Date Convocation 09/04/2024	<p>Le 16 avril Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 20 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 2 : Corinne VERGNAUD LEBRIS et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 5 : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 09/04/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 20 - procurations 02 - absents 05	

94-PROGRAMME ASSAINISSEMENT 2023 – VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR FIXATION DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE

Rapporteur : Michel BRUNEAU

Le marché ACCORD CADRE de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour des travaux de réseaux d'assainissement a été notifié le 02/12/2020 à l'entreprise IRH INGENIEUR CONSEIL.

Le marché ACCORD CADRE à bons de commande pluriannuel, de travaux d'extension et de réhabilitation des travaux EP/EU, a été notifié le 28/09/2021 aux entreprises société VIDEO INJECTION pour le lot 1 (réhabilitation par chemisage), COLAS France pour le lot 2 (travaux sur réseaux), et SAS A3sn pour le lot 3 (contrôles).

La rémunération du maître d'œuvre est fixée pour chaque bon de commande, suivant le montant estimatif des travaux (rémunération provisoire) puis celle-ci devient définitive lors de la validation du montant définitif de travaux.

Le programme de travaux et d'études défini pour 2023 a été le suivant :

- Réhabilitation complémentaire du réseau EU Rue Pierre Henry (lot 1 et lot 3) pour un montant de 15 565 € HT (Budget Assainissement),
- Réhabilitation du réseau EU Rue des mimosas (lot 1 et lot 3) pour un montant de 28 391,50€ HT (Budget Assainissement),
- Réhabilitation du réseau EU Rue du puits mulet (lot 1 et lot 3) pour un montant de 30 688 € HT (Budget Assainissement),
- Réhabilitation du réseau EU Rue de Ker Bossy (lot 1 et lot 3) pour un montant de 25 820,50€ HT (Budget Assainissement),
- Essais de réception complémentaires du réseau EU Rue Pierre Henry les hautes mers (lot 3) pour un montant de 3 445 € HT (Budget Assainissement),
- Dévoiement des réseaux EU et EP rue Georges Clemenceau (lot 2 et lot 3), lotissement de la Prée Potée pour un montant de 74 035,97 € HT (Budget Assainissement),

- Extension réseaux EU et EP lotissement communal Faux Girose (lot 2 et lot 3) pour un montant de 227 082,26 € HT (Budget lotissement),
- Extension du réseau EU impasse de la Borgne (lot 2 et lot 3) pour un montant de 42 781,84 € HT (Budget Assainissement),
- Essais de réception pour travaux extensions EU et EP dans la ZA La Mareche (lot 3) pour un montant de 4 564,65 € HT (Budget ZA),

Compte tenu de ces données, le montant définitif de la rémunération du maitre d'œuvre est donc de :

- De 4 738,79 € HT pour le suivi des travaux de réhabilitation EU Rue des mimosas, Rue du puits mulot et Rue de Ker Bossy (budget assainissement)
- De 2 917,24 € HT pour le suivi des travaux EU et EP Prée Potée (budget assainissement)
- De 8 833,50 € HT pour le suivi des travaux EU et EP Faux Girose (budget lotissement)
- De 3 413,99 € HT pour le suivi des travaux EU Impasse de la Borgne (budget assainissement)

A titre d'information, l'avant-projet pour les travaux d'extension du réseau EU (lot 2 + lot 3) rue des 7 Venelles a été estimée au stade AVP à 49 746,78 € HT soit une rémunération de mission de 2 373 € HT. (Budget Assainissement).

L'avant-projet pour les travaux d'extension du réseau EU (lot 2 + lot 3) rue de la Plage a été estimée au stade AVP à 73 518,01 € HT soit une rémunération de mission de 2 000€ HT. (Budget Assainissement).

Des études hydrauliques pluviales sur le bassin versant de l'Hôpital et le bassin versant du cimetière de Port Joinville ont été lancées pour une rémunération de mission de 20 000€ HT. (Budget Commune).

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

VOTANTS : 22 Abstentions 2 : Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU : Pour : 20

- ♦ **APPROUVE** le programme et les montants définitifs de travaux et d'études 2023 proposés ci-dessus ainsi que les montants définitifs de rémunération du maitre d'œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU